

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

UFI: P4E9-R199-W00A-WVYV

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	AnalytiChem GmbH	
	ACD	
Rue:	Stempelstraße 6	
Lieu:	D-47167 Duisburg	
Téléphone:	0203/5194-0	Téléfax: 0203/5194-290
E-mail:	info@analytichem.de	
Interlocuteur:	Abteilung Produktsicherheit	Téléphone: 0203/5194-107/117
E-mail:	produktsicherheit@analytichem.de	
Internet:	www.analytichem.de	
Service responsable:	Abteilung Produktsicherheit	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.) hors coût d'appel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226
Muta. 2; H341
Acute Tox. 3; H331
Acute Tox. 3; H301
Acute Tox. 4; H312
Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

phénol
chlorobenzène

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 2 de 17

Mention
d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
108-90-7	chlorobenzène			50 - < 55 %
	203-628-5	602-033-00-1	01-2119432722-45	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H226 H332 H315 H411			
108-95-2	phénol			50 - < 55 %
	203-632-7	604-001-00-2	01-2119471329-32	
	Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H341 H331 H311 H301 H314 H373 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 3 de 17

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
108-90-7	203-628-5	chlorobenzène	50 - < 55 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
108-95-2	203-632-7	phénol	50 - < 55 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 850 mg/kg; par voie orale: DL50 = 530 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 3 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 1 - < 3 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3	

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w) , réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Action rapide requise Appeler immédiatement un médecin.
Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau, Polyéthylèneglycol 400 / polyéthylèneglycol 300/éthanol (2:1)
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Veiller à un apport d'air frais.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

corrosif, Irritant, Toux
Dyspnée, Troubles du rythme cardiaque, Collapsus circulatoire
État semi-conscient, Risque de lésions oculaires graves.
Vertiges, État narcotique
Excitation, Spasmes
État d'ivresse, Vomissement
Maux de tête, Gêne oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 4 de 17

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Facilement inflammable.

Produits de combustion dangereux

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 5 de 17

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.
Conserver sous clé.
Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

exigences nationales

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 6 de 17

d'inflammation. Ne pas fumer.

Protéger contre: Lumière

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
108-90-7	Chlorobenzène	5	23		VME (8 h)	
		15	70		VLE (15 min)	
108-95-2	Phénol	2	7,8		VME (8 h)	
		4	15,6		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-90-7	Chlorobenzène	4-Chlorophénol total (/g créatinine)	25 mg/g	Urine	en fin de poste
108-95-2	Phénol	Phénol total (/g créatinine)	250 mg/g	Urine	en fin de poste

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 7 de 17

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
108-90-7	chlorobenzène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	23 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	70 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	42,3 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	94 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	12 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	15 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	3 mg/kg p.c./jour
108-95-2	phénol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	8 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	16 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,23 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,452 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 8 de 17

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
108-90-7	chlorobenzène	
Eau douce		0,032 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,066 mg/l
Eau de mer		0,003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,922 mg/kg
Sédiment marin		0,092 mg/kg
Intoxication secondaire		10 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,4 mg/l
Sol		0,166 mg/kg
108-95-2	phénol	
Eau douce		0,008 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,031 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,091 mg/kg
Sédiment marin		0,009 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,1 mg/l
Sol		0,136 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Masque de protection du visage

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 9 de 17

Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm
Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	>55 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,09104 g/cm³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 10 de 17

Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible

Teneur en solvant: Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides: Aucune donnée disponible

Point de sublimation: Aucune donnée disponible

Point de ramollissement: Aucune donnée disponible

Point d'écoulement: Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Lumière

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

10.4. Conditions à éviter

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Métal

Articles en plastique

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 11 de 17

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

Toxique en cas d'ingestion.

Nocif par contact cutané.

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

irritations des muqueuses

Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.

ETAmél calculé

ATE (orale) 200,0 mg/kg; ATE (cutanée) 1700 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 4,710 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0,7500 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
108-90-7	chlorobenzène				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Journal of toxicology and environmental	OECD Guideline 401
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
108-95-2	phénol				
	orale	DL50 530 mg/kg	Rat	J Pharmacol Exp Ther 80: 233-240 (1944)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 850 mg/kg	Lapin	Am Ind Hyg Assoc J 37: 596-606 (1976)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Risque de lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (phénol)

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (phénol)

(foie, reins, coeur)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 12 de 17

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données disponibles pour le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Autres informations

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

corrosif, Irritant, Toux

Dyspnée, Troubles du rythme cardiaque, Collapsus circulatoire

État semi-conscient, Risque de lésions oculaires graves.

Vertiges, État narcotique

Excitation, Spasmes

État d'ivresse, Vomissement

Maux de tête, Gêne oculaire

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 13 de 17

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
108-90-7	chlorobenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4,5 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	ASTM Spec. Tech. Publ., 891 (Aquat. Toxic	other: EPA-660//3-75-009
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 12,5	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Chemosphere 10, 1123-1126 (1981)	Modified Algal Assay Procedure Bottle te
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 0,59	48 h	Daphnia magna	Environ. Toxicol. Chem. 4, 297-305 (1985)	other: Test procedure described in the p
	Toxicité pour les poissons	NOEC 4,8 mg/l	28 d	Danio rerio	Aquatic Toxicology, 16, 321-334 (1990)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,32	16 d	Daphnia magna	Aquatic toxicology 6, 209-217 (1985)	other: NEN report 6501, 6502
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 () 140 mg/l	0,5 h	Boue activée	J. Water Pollut. Control Fed. 60, 1850-1	OECD Guideline 209
108-95-2	phénol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,9 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Publication (1980)	other:
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 61,1	96 h	Raphidocelis subcapitata	Environ. Toxicol. Water Qual. 7: 35-48 (	other: US EPA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,1 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Publication (1991)	Test performance in compliance with EPA
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 0,077	60 d	Cirrhina mrigala	Publication (1984)	Method: other
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,16	16 d	Daphnia magna	Ecotoxicol. Envir. Saf. 15: 72-77 (1988)	other: NEN 6502

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-90-7	chlorobenzène	ca. 2,855
108-95-2	phénol	1,47

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
108-90-7	chlorobenzène	3,9 - 23	Cyprinus carpio	Japan. Chemicals Ins
108-95-2	phénol	17,5	Danio rerio	Publication (1985)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 14 de 17

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2929
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A. (phénol, chlorobenzène)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	6.1+3
Code de classement:	TF1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	100 mL
Quantité exceptée:	E4
Catégorie de transport:	2
N° danger:	63
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2929
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A. (phénol, chlorobenzène)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	II

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 15 de 17

Étiquettes: 6.1+3
Code de classement: TF1
Dispositions spéciales: 274 802
Quantité limitée (LQ): 100 mL
Quantité exceptée: E4

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2929
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S. (phenol, chlorobenzene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 6.1+3
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 100 mL
Quantité exceptée: E4
EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2929
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S. (phenol, chlorobenzene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 6.1+3
Dispositions spéciales: A4 A137
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
Passenger LQ: Y641
Quantité exceptée: E4
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 654
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 662
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui
Matières dangereuses: chlorobenzene

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible. Toxique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 16 de 17

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: P5c, E2

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Muta. 2; H341	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H331	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H301	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H312	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mélange phénol/chlorobenzène (w/w) 50:50 pour analyse

Révision: 03.09.2025

Code du produit: 14596

Page 17 de 17

H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)